



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté

Égalité

Fraternité

Certificat d'Aptitude aux Fonctions
De Formateur Académique - CAFFA



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFFA - RÉUNION D'INFORMATION

SESSION 2024

CAFFA

Sommaire

- 1. Une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel**
- 2. Un cadre réglementaire national**
- 3. Formation et accompagnement des candidats**



1. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique : *une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel*

Le CAFFA : une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel

En 2013 - la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réforme en profondeur la formation aux métiers du professorat et de l'éducation.

Le CAFFA est créé pour les enseignants du 2nd degré, et le CAFIPEMF actualisé pour les enseignants du 1^{er} degré.

Objectifs :

- constituer un ***réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs***,
- ***développer les compétences des formateurs en académie*** tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des 1^{er} et 2nd degré
- inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans ***une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur.***

Éléments issus de la circulaire n°2015-110 du 27 juillet 2015

Le CAFFA : une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel

En préparant et en obtenant le CAFFA un enseignant sera à même :

- de réfléchir de façon avancée sur ses pratiques professionnelles, de formaliser et de communiquer sur l'analyse conduite
- d'enrichir son parcours professionnel et d'élargir son champ de compétences
- d'intégrer un réseau de formateurs

Eléments issus de la circulaire n°2015-110 du 27 juillet 2015

2. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

- *Cadre réglementaire*
- *Conditions d'inscription*
- *Epreuves*

Le CAFFA : un cadre réglementaire

Textes de référence

[Décret n 2015 885 du 20 juillet 2015](#)



[Arrêté du 20 juillet 2015](#)



[Circulaire n 2015 110 du 21 juillet 2015](#)



Le décret du 20 juillet 2015 institue une certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), ***exigée*** des ***candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue*** des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré

Éléments issus de la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015

Le CAFFA : les conditions d'inscription

Examen ouvert aux :

- *personnels enseignants du 2nd degré titulaires,*
- *conseillers principaux d'éducation titulaires,*
- *contractuels en CDI*

justifiant, au 31 décembre de l'année d'inscription, d'au **moins cinq années de services accomplis (*)** en qualité de **professeur ou CPE** titulaire ou non titulaire dans :

- un EPLE,
- une unité spéciale d'enseignement
- une école supérieure du professorat (IUFM, ESPE, INSPE)

(*) de manière continue, discontinue ou à temps partiel, effectués dans les mêmes conditions, hors du territoire national

Le CAFFA : les épreuves

*Deux phases d'épreuves sur 2
années :*

Phase n°1 - Admissibilité

(1^{ère} année) – 1 épreuve

*Le **candidat (admissible) dispose d'un délai de quatre ans** après la fin de cette session **pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen**, y compris en cas de changement d'académie.*

- **Entretien de 45 minutes avec le jury**
15 minutes d'exposé puis 30 minutes d'entretien avec le jury, lequel s'appuie sur le rapport d'activités(*) fourni par le candidat.

() Le **rapport d'activités** de 5 pages maximum (hors annexes) et ajouts des rapports d'évaluation administrative et pédagogique, et le cas échéant du ou des rapports de rendez-vous de carrière.*

Le CAFFA : les épreuves

Deux phases d'épreuves sur 2 ans :

Phase n°2 - Admission

(2^e année) – 2 épreuves

Le candidat admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation.

Il se voit confier, chaque fois que cela est possible, et **obligatoirement s'il ne l'a jamais été, le tutorat** d'un stagiaire, d'un étudiant inscrit en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, **ou des actions ponctuelles de tutorat**.

- **Epreuve de pratique professionnelle laissée au choix du candidat :**
 - analyse de séance dans le cadre du tutorat
ou
 - animation d'une action de formation
suivie d'un entretien avec les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury

Durée 60 à 90 minutes 30 minutes d'entretien

- **Soutenance du mémoire professionnel (*)**

soutenance avec les membres du jury et les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury

Durée 45 minutes dont 30 minutes d'entretien

(*) Le mémoire porte sur un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat exposant une problématique d'accompagnement ou de formation. Le mémoire constitue un document de 20 à 30 p hors annexes.

Le CAFFA : les épreuves

Les quatre domaines de compétences du formateur :

- 1. Penser – Concevoir – Elaborer**
- 2. Mettre en œuvre – Animer**
- 3. Accompagner l'individu et le collectif**
- 4. Observer – Analyser – Evaluer**

Ces quatre domaines sur lesquels se fonde la certification sont déclinés en critères adaptés aux épreuves

Le CAFFA : les épreuves

Les critères de l'épreuve d'admissibilité

- **Le rapport d'activité :**
 - Analyse du parcours professionnel
 - Qualité formelle du rapport d'activité
 - Pertinence des expériences significatives présentées
 - Capacité à s'informer et se former
- **L'entretien :**
 - Qualité de la communication
 - Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
 - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Mise en perspective, projection dans le métier de formateur
- **Intégration du numérique**
 - Qualité et pertinence de l'usage du numérique

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

Le CAFFA : les épreuves d'admission

Les critères observables pour l'épreuve de pratique professionnelle

- **Analyse de pratique et entretien du candidat avec le stagiaire :**
 - qualité de l'analyse de la séance
 - dialogue constructif
 - remarques hiérarchisées
 - conseils pertinents et opérationnels
 - pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé

- **Entretien du candidat avec les examinateurs :**
 - Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire
 - Justification des choix opérés
 - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire

----- Ou -----

- **Animation d'une action de formation :**
 - traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés
 - ancrage dans le cadre de référence et le contexte de l'exercice
 - capacité à accompagner un collectif professionnel
 - Qualité de l'animation et des interactions
 - utilité des supports et des outils mobilisés

- **Entretien du candidat avec les examinateurs :**
 - Analyse distanciée de l'action de formation
 - Justification des choix opérés
 - Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée
 - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle

Le CAFFA : les épreuves d'admission (suite)

Les critères observables pour le mémoire professionnel et la soutenance

- **Le mémoire professionnel :**
 - Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
 - Qualité formelle du mémoire
 - Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
 - Intérêt du dispositif expérimenté
 - Traitement, analyse et interprétation des données recueillies
- **La soutenance :**
 - Qualité de la communication
 - Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
 - Ecoute , sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Mise en perspective, projection dans le métier de formateur
- **L'intégration du numérique**
 - Qualité et pertinence de l'usage du numérique

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

Ce dernier item viendra moduler (+/- 2 points) la note finale du candidat sur 20

3. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

- *Formation et accompagnement des candidats*
- *Le calendrier académique*
- *Le site académique*

Le CAFFA : La formation et l'accompagnement

Préparation à l'admissibilité

4 journées de 6h

- Lundi 13 novembre
Parcours professionnel et rapport d'activité
par Sandrine Douru - INSPE
- Mercredi 22 novembre
Les missions du formateur
par Sandrine Douru - INSPE
- Mercredi 20 décembre
Préparation de l'oral d'admissibilité (articulation avec le RA)
par Sandrine Douru - INSPE
- Vendredi 16 juin
Introduction au mémoire
par Etienne Borggio - INSPE

Le CAFFA : La formation et l'accompagnement

Préparation à l'admission

4 journées de 6h

- Lundi 23 octobre
Préparation à la rédaction du mémoire *par Etienne Boggio - INSPE*
- Jeudi 9 novembre
L'entretien conseil et son analyse *par Florence Poupon - INSPE*
- Jeudi 7 décembre
L'analyse de formation *par Etienne Boggio – INSPE*
- Jeudi 18 janvier
Préparation à la soutenance du mémoire *par Etienne Boggio - INSPE*

Le CAFFA : le calendrier académique

- **L'inscription au CAFFA :**
 - inscriptions à la session d'admission et d'admissibilité 2024 du **02 octobre à 12h00 au 28 octobre 2023 à minuit** à l'adresse suivante <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>
 - envoi de la confirmation d'inscription et des pièces justificatives : **le 10 novembre 2023, le cachet de la poste faisant foi**
- **Phase d'admissibilité :**
 - **12 janvier 2024, le cachet de la poste faisant foi : envoi rapport d'activité** *(en 3 exemplaires + Clé USB)*
 - **du 29 janvier au 02 février 2023 : épreuve d'admissibilité**
 - **semaine du 05 au 09 février 2023 : publication des résultats**
- **Phase d'admission :**
 - **le 20 novembre 2023 au plus tard : choix de l'épreuve de pratique professionnelle**
(par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3.atoss3@ac-dijon.fr)
 - **du 08 janvier au 15 mars 2024 : épreuve de pratique professionnelle** *(sur site)*
 - **04 mars 2024 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi: dépôt du mémoire professionnel** *(en 6 exemplaires + Clé USB)*
 - **du 25 mars au 29 mars 2024 : soutenance du mémoire professionnel**
 - **semaine du 01 au 05 avril 2024 : publication des résultats**

Le CAFFA : le site académique

CONTACT ACADÉMIQUE

DEC 3 - Bureau 127 W

Hajiba BOURAKBA

03.80.44.86.40

dec3@ac-dijon.fr



EXAMENS

SCOLARITÉ ÉTUDES EXAMENS

La vie de l'école, du collège et du lycée,
l'orientation, les bourses et aides
financières, les modalités d'inscription,
examens et diplômes, valeurs et
engagements.

Retrouvez les dates et informations pratiques des examens
nationaux : diplôme national du Brevet, certificat d'aptitude
professionnelle (CAP), baccalauréat...

ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES >

LES AIDES >

EXAMENS

LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES >

L'APPRENTISSAGE

VIE DE L'ÉLÈVE >

Le CAFFA : le site académique

CONTACT ACADÉMIQUE

DEC 3 - Bureau 127 W

Hajiba BOURAKBA

03.80.44.86.40

dec3@ac-dijon.fr

Rubrique : Scolarité études / Examens /
Certification complémentaire / CAFFA

<https://www.ac-dijon.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-121666>

CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Certification complémentaire

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement.

[En savoir plus](#)

2CA-SH

Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

[En savoir plus](#)

CAPA-SH

Examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

[En savoir plus](#)

CAFIPEMF

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

[En savoir plus](#)

CAFFA

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

[En savoir plus](#)

4. Le CAFFA : vos questions

CONTACT ACADÉMIQUE

DEC 3 - Bureau 127 W

Hajiba BOURAKBA

03.80.44.86.40

dec3@ac-dijon.fr



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

BON COURAGE À TOUTES ET TOUS

***Tu me dis, j'oublie.
Tu m'enseignes, je me souviens.
Tu m'impliques, j'apprends.***
Benjamin Franklin (1706 – 1790)